



Digny Saint-Clair, le 24 fév.-26

Service de l'urbanisme
55 place de l'église
74230 DINGY-SAINT-CLAIR

**ARRETE MUNICIPAL N° 18/2026
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Sur la RD 216 – route de Thônes**

Le Maire de Digny-Saint Clair,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté municipal n°70/2025 du 28/05/2025 portant délégation de signature au 1er adjoint au Maire, Philippe GAULTIER ;

Vu la demande d'Ô des Aravis pour le compte de la société LATHUILLE FRERES, en charge des travaux, en date du 24 février 2026, pour réaliser des travaux en urgence suite à une fuite d'eau sur le réseau d'AEP,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE :

Article 1 : Le 25 et le 26 février 2026, l'entreprise LATHUILLE FRERES est autorisée à réaliser des travaux en urgence suite à une fuite d'eau sur le réseau d'AEP au droit du n° 411 route de Thônes. La chaussée sera rétrécie et le passage se fera par alternat au niveau du chantier avec un sens prioritaire et mise en place de panneaux B15, C18, A3a et A3b.

Stationnement et dépassement seront interdits sur le secteur des travaux. Cet arrêté sera à afficher sur site par l'entreprise en charge des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - et la sécurisation de la zone de chantier seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise LATHUILLE BTP en charge des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Ô des Aravis - 74450 St Jean de Sixt
- Entreprise LATHUILLE Frères – 74450 St Jean de Sixt
- M. le Commandant de Gendarmerie de Thônes

Le Maire adjoint par délégation,
Philippe GAULTIER